

## DÉVELOPPEMENT DURABLE : LA ROCHELLE REÇOIT LE " PRIX SPÉCIAL COP21 " LORS DES PRIX ENERGIES CITOYENNES 2015

[Imprimer l'article](#)

Les différents « Prix Energies Citoyennes 2015 » (Prix Cofely) ont été remis ce mercredi 6 mai 2015, à Paris, au Conseil Economique, Social et Environnemental, pour la sixième édition. Ils sont attribués par un jury indépendant, sous le parrainage de la navigatrice Catherine Chabaud, qui a délibéré le 15 avril dernier. En

cette année de Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques qui se tiendra à Paris, un Prix Spécial COP 21 est exceptionnellement décerné à la ville de La Rochelle.

### **Récompenser des stratégies**

Ces prix récompensent les collectivités qui ont mis en place de véritables stratégies assorties d'actions concrètes pour économiser l'énergie et limiter les émissions de gaz à effet de serre. Pour cette nouvelle édition, le jury était composé notamment de représentants des associations d'élus locaux, dont *Villes de France*, de Fondaterra, du Club PPP, du Comité 21, et de l'association HQE, ainsi que des représentants de la presse (La Gazette des communes, Le Courrier des Maires, et Les Echos). Ce concours a pour objet de récompenser les bonnes initiatives des collectivités territoriales.

### **Les villes récompensées**

Les récipiendaires 2015 sont répartis selon les quatre catégories suivantes :

- *Collectivités de moins 20 000 habitants* : Thénazay (Deux-Sèvres, Poitou-Charentes), La Motte-Servolex (Rhônes-Alpes, Savoie), Val-de-Reuil (Haute-Normandie, Eure), Concarneau (Bretagne, Finistère) ;
- *Collectivités de 20 000 à 100 000 habitants* : Grande-Synthe (Nord-Pas de Calais, Nord), Chaumont (Champagne-Ardenne, Haute-Marne), Rosny-sous-Bois (Ile-de-France, Seine-Saint-Denis) ;
- *Collectivités de plus 100 000 habitants* : Communauté d'agglomération des Deux Rives de Seine (Ile-de-France, Yvelines), Orléans (Centre, Loiret), Perpignan Méditerranée (Languedoc-Roussillon, Pyrénées-Orientales) ;
- *Autres collectivités territoriales* : le Conseil départemental Puy-de-Dôme, et le Conseil départemental Bas-Rhin.

Créés en 2009 par Cofely, ces prix récompensent les collectivités qui ont mis en place de véritables stratégies assorties d'actions concrètes pour économiser l'énergie et limiter les émissions de gaz à effet de serre.

Pour en savoir plus sur tous les lauréats : <http://www.energies-citoyennes.fr/>





Date : 06/05/2015

Catégorie : Collectivités